

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017 A 20h30**

Date de la convocation : le 11 juillet 2017

Présents : Mmes, Mrs, MOREAU, MOTEL, BOUCHERON-SEGUIN, NOE, BERINGUER, ARMAND , SCIEZ, MAINGUY, HUGUENIN, DELAFOSSE, GADEN

Absents : Mmes, Mrs, MARRON (pouvoir à Mme BOUCHERON-SEGUIN)

Secrétaire de séance : Mme MOTEL

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 MAI 2017**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2017.

**APPROBATION DE LA DÉMISSION DE MME ANCIOT**

Par lettre en date du 28 juin 2017, le Préfet de l'Eure informe la Mairie qu'il accepte la démission du poste de conseillère municipale et de présidente du Sivos des Iles de la Seine de Mme Anciot. Le conseil municipal accepte cette démission à l'unanimité. Cette démission prend effet à partir de la notification de ce courrier.

**APPROBATION DE LA DÉMISSION DE MME DERONNE**

Par lettre en date du 27 avril 2017, Mme Deronne fait part au maire de sa démission de conseillère municipale et de conseillère au Sivos des Iles de la Seine pour des raisons de déménagement. Le conseil municipal accepte cette démission à l'unanimité.

**ÉLECTION DE DEUX NOUVEAUX DÉLÉGUÉS DU SIVOS DES ILES DE LA SEINE**

Après lecture des statuts du SIVOS et notamment des rôles et missions des membres de ce syndicat, le maire rappelle qu'il convient de procéder à bulletin secret à l'élection de deux nouveaux délégués du conseil municipal qui siégeront au SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire).

Les conseillers qui se présentent sont :

- M. Dominique ARMAND et Mme Geneviève MAINGUY

Après dépouillement,

M. Dominique ARMAND à l'unanimité et Mme MAINGUY par 11 voix sont élus à la majorité.

## **CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

En raison des futurs travaux prévus à la Mairie et l'école excédant un cout de 25 000 €, il est nécessaire de constituer une commission d'AO.

Le maire est de fait le président de la commission, il s'agit de procéder à l'élection à bulletin secret de trois membres titulaires ;

Proposés : Philippe NOE, Dominique ARMAND et M. BERINGUER

Après dépouillement :

Le conseil accepte à l'unanimité les 3 postulants titulaires.

Le conseil municipal procède à bulletin secret à l'élection des 3 membres suppléants de la commission :

Proposés : Patrice HUGUENIN, Colette DELAFOSSE et Patricia GADEN

Le conseil accepte à l'unanimité les 3 postulants au poste de suppléants.

## **RETRAIT ET ADHÉSION DE COMMUNES DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION**

1) Le maire rend compte que les communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte souhaitent se retirer de Seine Normandie Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité sauf deux abstentions (M. SCIEZ et Mme MAINGUY) le retrait de ces trois communes.

2) Le maire rend compte que la commune de Saint-Aubin sur Gaillon souhaite adhérer à Seine Normandie Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité sauf deux abstentions (M. SCIEZ et Mme MAINGUY) l'adhésion de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon.

## **NOUVEL ARRÊT DE PROJET PLU**

Suite à l'avis défavorable de la commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, Monsieur le Préfet de l'Eure a émis un avis défavorable à notre projet de plan local d'urbanisme.

Les principaux motifs de cet avis défavorable est que de trop nombreuses « dents creuses » semblent avoir été oubliées dans l'identification du potentiel au sein du bâti existant, portant les capacités de densification à un nombre bien supérieur à celui annoncé dans le projet, ce qui ne permet plus de justifier l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU.

Notre projet communal fixe des objectifs de croissance démographique, d'accueil de nouveaux habitants et de création de nouveaux logements. Ces objectifs apparaissent suffisants au regard de la superficie du potentiel bâti existant, sans avoir à urbaniser la zone 1AU.

A la suite de ces avis, nous avons tenu une réunion composée du cabinet GILSON, de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer, du Maire, de l'adjoint en charge de l'urbanisme, de la 1ere adjointe et du conseiller municipal en charge du PLU.

Sur conseil du cabinet GILSON et la DDTM, nous avons décidé de de procéder à un nouvel arrêt de projet de PLU.

Cette décision entraîne un report de plusieurs mois à l'approbation de notre PLU et, également, à la mise en place de l'enquête publique.

Une réunion de concertation avec les habitants sera programmée en amont de la délibération du conseil municipal. Le conseil municipal ainsi que les membres de la commission PLU seront informés, au préalable, des modifications apportées au projet initial.

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le coût des transports scolaires pour l'année 2017/2018 au prix de 30 € par carte, avait été décidé en accord avec la commune de Notre Dame de l'Isle dans le cadre du regroupement scolaire, une réunion avait été organisée par les deux municipalités pour informer les représentants des parents d'élèves. Le conseil municipal a acté cette décision par délibération en date du 13 avril 2017. Par contre le conseil municipal de Notre Dame de l'Isle a délibéré sur la gratuité.

Le maire demande donc aux élus s'il convient de conserver cette décision ou d'effectuer un remboursement aux familles.

Le conseil décide de maintenir le coût de cette carte à 30 €, car cette somme est correcte pour une année scolaire (10 mois d'école, soit 3 € par mois).

## **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR UN PARTICULIER**

M. Beaufremez dans un courrier en date du 16 avril 2017 fait la demande d'acquisition d'une partie ou du tout, du terrain communal ZB 226, mitoyen avec sa propriété.

Il fait trois propositions :

- l'acquisition totale de la parcelle soit environ 360 m<sup>2</sup>,
- l'acquisition partielle en laissant un passage de 2 mètres pour respecter la continuité entre la rue Etiennette Parmentier et la rue du Cailloutin,
- l'acquisition partielle en laissant un passage de 3 mètres.

Le conseil estime qu'il convient de sauvegarder les espaces verts notamment dans ce secteur de Pressagny, et de plus cette parcelle est un passage piéton qui relie la rue Etiennette Parmentier et la rue du Cailloutin. Par contre des aménagements seront réalisés afin d'empêcher les engins à moteur de style quad d'emprunter ce passage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité de refuser cette proposition (contre : Mmes, Mrs, MOREAU, GADEN, DELAFOSSE, HUGUENIN, MAINGUY, ARMAND, BERINGUER, abstention : Mmes, Mrs, SCIEZ, MARRON, pour : Mmes, Mrs, NOE, MOTEL, BOUCHERON-SEGUIN)

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SIEGE**

M. NOE porte à la connaissance du conseil municipal les modifications des statuts du SIEGE suivant le procès-verbal de la réunion du comité syndical en date du 13 mai 2017 et l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/20417-20. Ces modifications avaient été expliquées lors du conseil du 1<sup>er</sup> février 2017.

## **COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC L'AGENCE ROUTIÈRE DÉPARTEMENTALE**

A la suite d'une analyse des mesures de vitesses sur notre commune, Mme Motel, M Noé et M Sciez ont rencontré les services départementaux de la mobilité. Cette réunion avait pour objectifs de recueillir l'avis de l'agence routière départementale sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité lors de la traversée de notre village.

Les solutions techniques proposées sont :

- Prolongement de la section à 70 km/h en arrivant de Vernon car la limitation de vitesse n'est pas cohérente avec la perception de l'infrastructure (bâti et absence d'accès riverain sur la RD.
- Réalisation d'un aménagement de sécurité de type plateau surélevé ou écluse au niveau du cimetière
- Les services départementaux émettent un avis défavorable à la pose de panneaux « stop » et propose aux élus de modifier le régime de priorité dans la totalité de la traversée d'agglomération. La mise en place de priorité à droite serait de nature à modérer la vitesse.

Le conseil municipal estime dans sa majorité que :

- Le prolongement de la section à 70 km/h semble cohérent à condition que cette mesure soit prise dans le même temps que des actions visant à baisser la vitesse dans le village.
- La mise en place d'une priorité à droite à l'intersection entre la route du val et la route des Andelys (calvaire) serait source d'accidents.
- Il est nécessaire de connaître les coûts des infrastructures de sécurité avant de se prononcer sur leurs installations.

Des projets chiffrés seront élaborés (Commission Sécurité) et présentés au CM.

## **TOUR DE TABLE**

- 1) Les travaux de changement des candélabres et des ampoules au Chesney seront réalisés par le SIEGE en octobre.
- 2) M. ARMAND a rencontré le représentant de la Société Publique Locale qui a pour vocation d'accompagner les communes pour les travaux dans l'établissement du cahier des charges et fournir des contacts avec les entreprises compétentes. La souscription pour adhérer à cette SPL est de 2 000 €. Un courrier sera adressé afin d'étudier leur projet de résolution.

- 3) Le maire informe qu'en accord avec les adjoints qui assurent les permanences, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 la permanence du mardi sera supprimée, à la place, celle du jeudi aura lieu de 15h00 à 18h30, les 2èmes et 4 èmes samedis sont maintenus.
- 4) Un habitant des Boucher Manon demande la pose d'un miroir pour sécuriser l'accès sur la RD313. Le conseil rappelle qu'il est de coutume que l'habitant achète le miroir qui sera posé par les employés communaux.
- 5) Le jeudi 5 octobre de 17h à 19h30, l'usine ACCO ouvre ses postes aux riverains.
- 6) Un club de foot a fait une demande pour utiliser le terrain communal, la majorité des élus ne sont pas favorables à cette occupation en raison d'antécédents malheureux dans le commune de Bouaffles. Le Maire n'autorisera l'utilisation des infrastructures sportives que lorsque le locataire sera constitué en association, affilié à FFF et signataire d'une convention d'utilisation avec la Mairie.
- 7) Mme Motel souhaite acquérir un broyeur pour les petits branchages afin de faire du paillage plutôt que de brûler. M Noé réitère son avis sur ce type de matériel (couteux à l'entretien et fragile à l'utilisation). Mme Gaden émet les plus vives protestations sur le sujet de l'achat du broyeur proposé par Mme Motel, car pour mémoire sa propre proposition, étayée de devis, l'année dernière, a été suivie d'un vote favorable dans le budget communal, mais la décision a été repoussée, à la demande du maire, jusqu'à plus ample information de ce qui sera effectué par le département dans l'aménagement des berges.
- 8) Mme BOUCHERON-SEGUIN remercie les bénévoles qui ont aidé lors des festivités des 13 et 14 juillet.
- 9) Un avaloir est bouché rue du Chesney, une opération de nettoyage sera faite et un devis de curage à été demandé à SOGEA.
- 10) Mme MAINGUY fait part que :
- la foire à tout aura lieu le 27 août sur la place de la mairie (organisée par le Comité des Fêtes),
  - le tournoi de tennis le dimanche 03 septembre (organisé par Beauvivre Tennis Club),
  - la fête du village le dimanche 10 septembre (organisée par le Comité des Fêtes),
  - la journée du patrimoine les 16 et 17 septembre.

Fin de séance à 23h00.